



COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION :
02 Mars 2007

DATE D'AFFICHAGE :
30 Mars 2007

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS :

PROCURATION :

VOTANTS :

QUESTION N°

OBJET :

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 30 Mars 2007, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE,

F. DESPLAN

Cachet de la Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 Mars 2007

L'an deux mille Sept, le 23 Mars,
à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : DESPLAN Félix Maire, JEAN-CHARLES Christian 1^{er} Adjt, ROUSSEAU Marcel 2^{ème} Adjt, SEREMES Constance 3^{ème} Adjt, HIBADE Brigitte 4^{ème} Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 5^{ème} Adjt, SINIVASSIN Tony 6^{ème} Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 7^{ème} Adjt, CABRION Louisette, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, DIVIALLE Eudoxie, GUILLAUMME Gilbert, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, SEREMES Joël, DE LA REBERDIERE Annick,

ETAIENT ABSENTS : NARCISSE Pierre, RANCE/SEVERIN Myrienne, ALBERT Jean-Claude, GAMBY/ASTASIE Camille HAGUY/JEAN Brigitte, LACIDES/BARLAGNE Rénetta, BALLONAD Thierry, ARBAU/BALLONAD Clarisse, FRANCIUS Edgard, ELISABETH Camille, CARENE/DELANNAY Georgette, GUILLAUME Claude.

ETAIT EXCUSE

KAMOISE Jules 8^{ème} Adjt,

Madame **SEREMES Constance** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

PREMIERE QUESTION

PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2006

Monsieur le Maire invite le Receveur Municipal à présenter à l'assemblée le Compte de Gestion 2006 qui a fait l'objet d'une présentation préalable en Commission Financière le 12 Mars 2007

Ce compte donne le résultat suivant :

| | Résultat de Clôture de l'exercice 2005 | <i>Résultat de</i> l'exercice 2006 | Résultat de clôture de l'exercice 2006 |
|-----------------------|---|--|---|
| INVESTISSEMENT | 1 758 084,82 € | - 452 758,96 € | 1 305 325,86 € |
| FONCTIONNEMENT | 2 746 505,13 € | - 356 217,40 € | 2 390 287,73 € |
| TOTAL | 4 504 589,95 € | - 808 976,36 € | 3 695 613,59 € |

Monsieur le Maire précise que ce résultat correspond exactement aux mandats et titres émis par la Commune mais ne prend pas en compte les restes à réaliser de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) - D'adopter le Compte de Gestion 2006

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

DEUXIEME QUESTION

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte Administratif 2006.

Ce compte retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2006 de la Commune.

Il fait ressortir les éléments suivants :

INVESTISSEMENT

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| - Résultat reporté | 1 758 084,82 € |
| - Total des recettes de l'exercice : | 1 610 836,17 € |
| - Total des dépenses de l'exercice : | 2 063 595,13 € |

Soit un **solde** d'exécution positif en investissement de : **1 305 325,86 €**

FONCTIONNEMENT

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| - Résultat reporté | 2 746 505,13 € |
| - Total des recettes de l'exercice : | 7 942 541,80 € |
| - Total des dépenses de l'exercice : | 8 298 759,20 € |

Soit un **solde** d'exécution positif en fonctionnement de : **2 390 287,73 €.**

Le résultat de l'exercice 2006 se solde avec un excédent de **3 695 613,59 €.**

Il n'existe donc pas d'écarts entre les réalisations budgétaires du Compte Administratif et celles du Compte de gestion.

Cependant, le Maire fait observer que sur l'exercice 2006, il existe à la section d'investissement des dépenses engagées non mandatées, et des recettes certaines non encore recouvrées. Il convient d'intégrer dans le résultat la totalité de ces restes à réaliser.

INVESTISSEMENT

| | |
|----------------------------|----------------|
| Reste à recouvrer : | 1.301 900,77 € |
| Restes à mandater | 1.482 466,60 € |
| D'où un solde négatif de : | - 180 565,83 € |

L'excédent d'investissement devient (a) : 1 124 760,03 €

FONCTIONNEMENT

| | |
|---------------------|---------------|
| Reste à recouvrer | 0,00 € |
| Reste à mandater | 0,00 € |
| D'où un solde nul : | 0,00 € |

L'excédent de fonctionnement demeure inchangé (b) : 2 390 287,73 €.

| | |
|---|-----------------------|
| Le résultat global est donc en excédent de (a+b) : | 3 515 047,76 € |
|---|-----------------------|

Il précise que les restes seront repris au **Budget primitif 2007**.

Il souligne que la trésorerie de la commune au compte 515 est bonne. Elle s'élevait à la clôture de l'exercice au montant de **2 677 375,83 €**.

Monsieur le Maire après avoir donné les explications relatives à l'exécution budgétaire quitte la salle, et laisse la présidence au premier Adjoint.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) - D'adopter le Compte Administratif 2006, avec un excédent global de **3 515 047,76 €**

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

TROISIEME QUESTION

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2007 examiné en Commission Financière le 12 Mars 2007.

Il précise que ce Budget reprend le résultat de clôture et les restes à réaliser du compte administratif 2006.

Ainsi les crédits ouverts au B P 2007, comprennent les prévisions de dépenses et de recettes annuelles pour l'exercice, augmentées des restes à réaliser de la section d'investissement.

Il termine en faisant observer que ce Budget Primitif 2007 , est en équilibre .

| INVESTISSEMENT | RECETTES | DEPENSES |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Résultat reporté | 1 305 325,86 | |
| Total des recettes de l'exercice | 2 088 137,81 | |
| Recettes à réaliser | 1 301 900,77 | |
| Total des dépenses de l'exercice | | 4 825 608,74 |
| Dépenses reportées | | 1 482 466,60 |
| Excédent de fonctionnement reporté | 1 612 710,90 | |
| S/TOTAL (I) | 6 308 075,34 | 6 308 075,34 |
| | | |
| FONCTIONNEMENT | RECETTES | DEPENSES |
| Résultat reporté | 2 390 287,73 | |
| Total des recettes de l'exercice | 7 642 684,71 | |
| Total des dépenses de l'exercice | | 8 420 261,54 |
| S/TOTAL (F) | 10 032 972,44 | 8 420 261,54 |
| Excédent de fonctionnement | | 1 612 710,90 |
| Total général | 16 341 047,78 | 16 341 047,78 |

Le Budget Primitif 2007 de la commune de Pointe-Noire, est présenté en équilibre en section de fonctionnement à **10 032 972,44 €** et en section d'investissement à **6.308 075,34 €** .

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres présents d'adopter le Budget Primitif **2007** au montant global de **16 341 047,78 €**.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

QUATRIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL FIXANT LES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services municipaux (conformément aux derniers textes publiés relatifs, aux catégories A,B,C)

Il invite l'assemblée à délibérer et le cas échéant à faire connaître son avis :

Le Conseil Municipal

Vu la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris par l'application de l'article 4 de la loi précitée ;

Vu le précédent tableau des emplois communaux adopté en Conseil Municipal du **24 Août 2005** et visé en Préfecture le **09 Septembre 2005**.

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) – Les effectifs du personnel communal sont ainsi fixés (voir document joint en annexe)

2°) – La présente délibération prendra effet à compter du vote du Budget Primitif 2007.

3°) – Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au Budget Communal aux articles et chapitre prévus à cet effet.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

CINQUIEME QUESTION

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2007

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du débat des grandes orientations budgétaires, le tableau ci-dessous avait été présenté et commenté pour apprécier l'évolution des taux d'impositions arrêtés par la commune sur les six dernières années.

La baisse du produit fiscal entre **2001** et **2006** est de **18.354 %**.

En ce qui concerne les taux (2006/2001), la baisse s'établit comme suit :

Taxe Habitation : - **29,20 %**
Taxe Foncier Bâti : - **29,20 %**
Taxe Foncier Non Bâti : - **29,20 %**
Taxe Professionnelle : - **25,50 %**

| | 2001 | | 2002 | | 2003 | | 2004 | | 2005 | | 2006 | |
|-------------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|
| | Taux | Produit | Taux | Produit | Taux | Produit | Taux | Produit | Taux | Produit | Taux | Produit |
| TH | 28.52 | 608 698 | 27.95 | 631 670 | 26.55 | 600 030 | 24.96 | 574 080 | 21.25 | 514 797 | 20.19 | 504 750 |
| TFB | 42.22 | 1 086 464 | 41.38 | 1 074 225 | 39.31 | 1 020 488 | 36.95 | 1 027 949 | 31.46 | 870 206 | 29.89 | 849 175 |
| TFNB | 70.20 | 27 183 | 68.80 | 27 107 | 65.36 | 25 752 | 61.44 | 25 375 | 52.31 | 21 691 | 49.70 | 16 997 |
| TP | 22.19 | 281 114 | 21.75 | 331 470 | 20.66 | 314 858 | 19.42 | 303 340 | 16.53 | 258 251 | 16.53 | 264 811 |
| | | 2 003 459 | | 2 064 472 | | 1 961 248 | | 1 930 744 | | 1 664 945 | | 1 635 733 |

Nous nous étions engagés à baisser les taux de **30 %** en moyenne sur la mandature. L'objectif fixé est atteint au terme de l'exercice budgétaire 2006.

Malgré tout, les taux appliqués demeurent élevés au vue des moyennes départementales (TH 13.88, TFB 23.04, TFNB 69.41).

En dépit des programmes d'investissements importants en cours et sans fragiliser les marges de manœuvres budgétaires, il convient de maintenir très sensiblement le mouvement de baisse des taux qui touchent les ménages ;

Il propose les taux suivants :

Taxe d'habitation : 18.98 %
Taxe Foncier Bâtie : 28.10 %
Taxe Foncier non Bâtie : 46.72 %
Taxe Professionnelle : 15.54 %
Taxe Enlèvement Ordures Ménagères : 13,34 %

Le produit fiscal attendu au titre de l'exercice 2007 s'élève à :
(TH, TFB, TFNB, TP : 1 512 087 €,) TEOM : 404 828 €

Vous voudrez bien en débattre et délibérer

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) - D'adopter les taux ci-après :

| | |
|--|----------------|
| Taxe d'habitation : | 18.98 % |
| Taxe Foncier Bâtie : | 28.10 % |
| Taxe Foncier non Bâtie : | 46.72 % |
| Taxe Professionnelle : | 15.54 % |
| Taxe Enlèvement Ordures Ménagères : | 13,34 % |

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

SIXIEME QUESTION

PROGRAMME D'UTILISATION DES FONDS PROVENANT DE LA TAXE SPECIALE SUR LES CARBURANTS (FR 2007)

Monsieur le Maire expose qu'une dotation prévisionnelle de 613.565,00 € provenant de la répartition de la taxe spéciale sur les carburants sera allouée à la Commune de Pointe-Noire au titre des prévisions des recettes douanières.

| | |
|--|---------------------|
| Dotation Prévisionnelle du Fond Routier 2007 | 613.565,00 € |
| Reliquat Fond Routier 2006 | 240 000,00 € |
| Total | 853 565,00 € |
| Remboursement des annuités à déduire | 60 000,00 € |
| Montant disponible | 793 565,00 € |

PROGRAMME

I/ Matériel de transport voirie

| | |
|--|-------------|
| Acquisition d'un véhicule équipé d'une nacelle | 85 000,00 € |
|--|-------------|

II/ Travaux de voirie

| | |
|--|-------------|
| Construction d'un mur de soutènement à Acomat (Gauthier) | 19.873,12 € |
| Assainissement pluvial au quartier de Millard aux Plaines | 32.000,00 € |
| Assainissement pluvial à Thomy (descente vers Acomat) | 17 414,25 € |
| Marché à bon de commande de la SGTE pour les travaux de réfection de la voirie communale et cours d'écoles (produits bitumineux) | 304 900,00€ |
| - Aménagement de trottoirs et assainissement de la rue Jean Ignace | 87 651,72 € |
| - Assainissement pluvial du chemin de Saint-Phy Guillaume à Baillargent | 88 601,10 € |

Travaux de voirie

| | |
|--|-------------|
| - Mur de protection du canal de ceinture jouxtant l'accès et la route du gymnase | 25 000,00 € |
| - Aménagement et assainissement du chemin de la Manioquerie à Mahault | 24 000,00 € |
| - Aménagement du chemin de Versailles à Thomy | 35 000,00 € |
| - Aménagement du chemin de l'Îlet | 35 000,00 € |
| - Aménagement du chemin de Gommiers | 35 000,00 € |
| - Travaux divers | 4 124,48 € |

| | |
|--------------|---------------------|
| TOTAL | 793 565,00 € |
|--------------|---------------------|

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et l'autoriser à entreprendre les travaux.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) – De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à la réalisation de ces projets.

2°) – De voter les crédits nécessaires au Budget Primitif 2007

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

SEPTIEME QUESTION

DELIBERATION PORTANT FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS EN 2006

Monsieur le Maire expose au Conseil que les Communes sont tenues d'amortir les biens renouvelables acquis et signale que l'assemblée doit fixer librement les durées d'amortissement conformément au tableau indicatif prévu à l'instruction comptable M14.

Il dépose à cette fin, sur le bureau du Conseil la liste des immobilisations corporelles et incorporelles passées ainsi que les biens renouvelables acquis au cours de l'année 2006.

Il invite le Conseil à prendre connaissance et à délibérer

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir pris connaissance et délibérer

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) – D'agréer les propositions de Monsieur le Maire, telles qu'elles ont été présentées (cf tableau)

2°) – Dit que les amortissements constituent une opération d'ordre budgétaire et feront une double inscription C/28 : **141.711,70 €** : C/68 : **141.711,70 €**

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

HUITIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVANT LES DECISIONS DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité Technique Paritaire s'est réunie le **22 Mars 2007** afin de statuer sur divers points.

Il soumet aux membres du Conseil les différents dossiers traités (Régime indemnitaire, Autorisation d'absence, Bilan et perspective du programme de Formation, notation du personnel.....) et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après discussions et échanges de vues.

DECIDE

1°) – D'agréer les décisions arrêtées en C.T.P.

2°) – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application pratique de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

NEUVIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SOLLICITANT DIVERSES SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN VUE DE LA REHABILITATION DES ECOLES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'état de dégradation des établissements scolaires de la commune. Il signale que pour garantir une scolarisation en toute sécurité, il convient d'entreprendre dans les meilleurs délais des travaux importants pour remettre aux normes les bâtiments concernés.

Il signale que la collectivité est très sensible à cette situation. Après la construction d'une nouvelle école maternelle à Guyonneau, des travaux sont en cours à l'école primaire du même secteur et très prochainement la réhabilitation de l'école primaire de Baillargent va commencer.

Il convient aujourd'hui, d'arrêter le programme prévisionnel des travaux à réaliser dans les prochains mois. Ces opérations concernent pour l'instant les écoles des Plaines, de Mahault et de Baillargent (maternelle).

Suite à une estimation effectuée par les professionnels du bâtiment (Architecte /Bureau d'étude), le montant des travaux s'établissent comme suit ;

1. Ecole de Mahault

| | |
|------------|--------------|
| Montant HT | 991.767.51 |
| TVA 8.50 % | 84.300.24 |
| Total TTC | 1.076.067.75 |

2. Ecole des Plaines

| | |
|-------------|------------|
| Montant HT | 350.959.06 |
| TVA 8.50 % | 29.831.52 |
| Montant TTC | 380.790.58 |

3. Ecole Maternelle de Baillargent

| | |
|-------------|------------|
| Montant HT | 459.801.50 |
| TVA 8.50 % | 39.083.13 |
| Montant TTC | 498.884.64 |

Le montant total HT des travaux à réaliser est donc estimer à ce jour à **1.802.528,07** €uros.

Il invite les membres du conseil à consulter l'ensemble des pièces relatives à cette programmation et l'autoriser à saisir l'Etat et les différentes collectivités en vue du financement de ces travaux qui pourrait être la suivante ;

| | |
|-----------------|-----------------------|
| Autres publics | 1.622.275,28 € |
| COMMUNE (10 %)* | 180 252.81 |
| (*) + la TVA | 153 24.89 |
| | <hr/> |
| | 1 955 742.96 |

Le Conseil Municipal

Oui les explications de Monsieur Le Maire,

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier et donner son avis

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) – D'autoriser le Maire à entreprendre les démarches afin de mobiliser le financement de l'opération comme suit :

| | |
|-----------------|-----------------------|
| Autres Publics | 1.622.275,28 € |
| COMMUNE (10 %)* | 180 252,81 |
| (*) + la TVA | 153 24.89 |
| | <hr/> |
| | 1 955 742.96 |

2°) - De solliciter l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement au niveau le plus élevé ainsi que les autres Collectivité.

3°) - De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour engager et signer toutes pièces relatives au financement de cette opération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

DIZIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SOLLICITANT DIVERSES SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN VUE DE LA REHABILITATION DU GYMNASE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'organisation des Jeux des Iles en Guadeloupe en 2008, regroupant plusieurs délégations des pays de l'Europe et de la Caraïbe, le gymnase de Pointe-Noire a été retenu pour recevoir les compétitions de hand-ball à cette occasion.

A cet effet, le comité d'organisation des jeux exige que les installations sportives répondent à un niveau d'équipement et de normes sportives et de sécurité.

Pour ces diverses raisons, et compte tenu de l'état actuel de la structure, la commune se doit de procéder à une vaste opération de réhabilitation et de sécurisation du gymnase pour répondre aux exigences.

Il rappelle que le conseil municipal a récemment délibéré sur cette affaire et notamment concernant le sol sportif lors de la séance du 22 décembre 2006.

Compte tenu du coût important de cette opération et de l'urgence, il s'agit en priorité d'entreprendre les travaux de rénovation des installations sportives pour permettre l'homologation.

Au vu de l'étude réalisée par les professionnels (Architecte/Bureau d'étude), le coût prévisionnel des travaux est estimé à **1 356 250.00 euros TTC**.

Pour permettre d'envisager le démarrage de cette opération, il convient de solliciter les différents partenaires suivant le plan de financement qui pourrait être comme suit :

Montant des travaux à réaliser

| | |
|------------|--------------|
| Montant HT | 1 250 000.00 |
| TVA 8.50 % | 106 250.00 |
| Total TTC | 1 356 250.00 |

FINANCEMENT MONTANT HT

| | |
|----------------|--------------|
| Autres publics | 1.125,000,00 |
| COMMUNE (10 %) | 125 000.00 |

Il invite les membres du conseil à consulter l'ensemble des pièces relatives à cette programmation et l'autoriser à saisir l'Etat et les différentes collectivités en vue du financement prévisionnel.

Le Conseil Municipal

Oui les explications de Monsieur Le Maire,

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier et donner son avis

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) – De solliciter l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement au niveau le plus élevé ainsi que les autres Collectivité

2°) - D'autoriser le Maire à entreprendre les démarches afin de mobiliser le financement de l'opération comme suit :

FINANCEMENT MONTANT HT

| | |
|----------------|--------------|
| Autres publics | 1.125,000,00 |
| COMMUNE (10 %) | 125 000.00 |

3°) - De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour engager la collectivité et signer toutes pièces relatives au financement de cette opération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

ONZIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ACCORDANT UNE SUBVENTION A DIVERSES ASSOCIATIONS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2007

Monsieur le Maire expose au conseil que chaque année la collectivité accompagne les associations dans leur programme d'activités. Cet appui se traduit d'une part en terme financier par l'octroi d'une subvention et d'autre part grâce aux moyens logistiques mis à leur disposition en fonction des disponibilités.

L'action des associations en faveur de la population doit se poursuivre. Fort de cette volonté, l'accompagnement sera effectif cette année. Une aide substantielle sera accordée à l'occasion de cette assemblée pour diverses associations régulièrement à jour, au titre de l'année 2007.

Il dépose sur le bureau de l'assemblée la liste de ces différentes associations, invite le conseil à en prendre connaissance et le cas échéant à faire connaître son avis.

Le conseil Municipal

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

Vu les demandes formulées par les associations ou organismes

Après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) D'accorder une subvention aux associations ci-après :

| <u>ASSOCIATION</u> | <u>SUBVENTION ALLOUEE</u> |
|----------------------------------|----------------------------------|
| ACDG | 1.000.00 € |
| HAND BALL CLUB DE POINTE-NOIRE | 1.500.00 € |
| LA LUCIOLE | 4.800.00 € |
| NAITRE ET GRANDIR A POINTE-NOIRE | 15.244.90 € |
| PEDALE POINTE-NOIRIENNE | 3.000.00 € |
| POINSETTIA FEMME ET FAMILLE | 700.00 € |
| SOLEIL D'ARGENT | 1.000.00 € |
| O M V A C S | 50.000.00 € |

| | |
|-----------------------|------------|
| SYNDICAT D'INITIATIVE | 2.500.00 € |
| ANCIENS COMBATTANTS | 300.00 € |
| LES CAPUCINES | 700.00 € |
| LES VANILLIERS | 300.00 € |
| JAM | 400.00 € |
| KARAPAT | 1.000.00 € |
| KENBE DOUBOUT | 1.000.00 € |
| LES PHETY-LYS | 750.00 € |
| LES MORPHY-LYS | 400.00 € |
| TA'MO'KA' | 750.00 € |
| TOUTWEL | 700.00 € |

2°) D'autoriser le maire à procéder au versement de la subvention aux dites associations sous la réserve express de la signature d'un contrat d'objectif entre les deux parties (COMMUNE/ASSOCIATION)

3°) De donner tout pouvoirs à Monsieur Le Maire pour les modalités pratiques de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

DOUZIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRE RELATIFS AUX MARCHES DE L'AMENAGEMENT DU STADE DE REDEAU

Le Maire rappelle au Conseil les précédentes délibérations relatives aux travaux de reconstruction des infrastructures sportives dans la cadre des dégâts du cyclone « **JEANNE** ».

Il signale au Conseil qu'au cours de la réalisation des travaux d'aménagement du stade de Rédeau, il a été constaté une insuffisance des équipements devant assurer la sécurité autour du stade.

Ces travaux consistent à renforcer l'assainissement par l'exécution d'un ouvrage hydraulique et consolider le mur de clôture par l'installation d'un grillage en tôles galvanisées en élévation.

Le coût des travaux est de **155.081,55 €** soit + 30 % du montant initial du marché impliquant la passation d'un marché complémentaire.

A cet effet, la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le **Jeudi 22 Mars 2007** afin de statuer. Elle a confié la poursuite de l'opération à l'entreprise AXIA Caraïbes titulaire du marché initial, pour la somme de **155 081.55 €**.

Il invite le Conseil à exprimer son avis et délibérer,

Le Conseil Municipal

Oùï les explications de Monsieur le Maire

DECIDE

A l'unanimité des membres présents,

1°) - De confier à la société AXIA Caraïbes l'exécution du marché complémentaire pour un montant de **155.081,55 €**

2°) - D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

TREZIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LA VENTE D'UN VEHICULE COMMUNAL AU PROFIT DE MONSIEUR SERIN DENIS

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a été saisi d'une demande émanant de Monsieur **SERIN Denis**, qui souhaite faire l'acquisition d'un ancien véhicule appartenant à la Commune pour une valeur symbolique de **300,00 €**.

Il signale que ce véhicule de marque Peugeot (immatriculé 775 AMP 97.1) est totalement amorti et n'a plus aucune valeur comptable.

Il invite le Conseil à se prononcer et à faire connaître son avis.

Le Conseil Municipal

Oui les explications de Monsieur le Maire

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) – D'accepter la vente du véhicule à Monsieur **SERIN Denis** pour la somme de **300,00 €**, ce prix implique une acquisition en l'état et dégage le vendeur de tout engagement et responsabilité.

2°) – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les modalités pratiques de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

QUATORZIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD AVEC L'ADI POUR LA MISE EN PLACE DU PLI

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que les actions d'insertion mises en place par les Collectivités Locales avec l'Agence Départementale d'Insertion doivent s'inscrire dans le cadre d'un partenariat contractualisé : le Plan Local d'Insertion (P.L.I.).

Ce dispositif est élaboré par l'Agence Départementale d'Insertion en collaboration avec la Commune et en cohérence avec le Plan Départemental d'Insertion.

Il fixe le cadre général d'actions sous la responsabilité du Maire et du Président de l'Agence Départemental d'Insertion dans sa mise en œuvre au profit des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion.

Il soumet à l'assemblée le protocole d'accord à signer portant sur la mise en œuvre du Plan Local d'Insertion et l'invite à s'exprimer et donner son avis.

Le Conseil Municipal

Oui les explications de Monsieur le Maire

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) – D'autoriser le Maire à signer le protocole d'accord.

2°) – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

QUINZIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL INTEGRANT DEUX VEHICULES DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Conseil Général procède régulièrement au renouvellement de sa flotte automobile.

A cette occasion, la commune a pu récupérer pour ses services deux véhicules en bon état de marche, à titre gratuit.

Il s'agit :

- 1 Citroën Berlingo immatriculé 256 AQS 971 affecté au service technique
- 1 Renault Mégane immatriculé 304 ASB 971 affecté aux services généraux de la Mairie

Conformément aux dispositifs comptables, il convient d'intégrer ces véhicules dans le patrimoine communal.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

DECIDE

1°) – D'intégrer ces deux véhicules dans le patrimoine communal.

2°) – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

SEIZIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL FIXANT DIVERSES TAXES MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal en date du 26 Mai 2000 fixant diverses taxes municipales.

Il signale que compte-tenu de l'ancienneté, et des nouvelles situations, il convient de revoir la tarification.

Il insiste auprès du conseil de l'intérêt pour la Collectivité de percevoir les divers produits du domaine.

A cet effet, il propose les tarifs suivants :

① REDEVANCES FUNERAIRES

| | |
|--------------------------|---------|
| Inhumation | 40,00 € |
| Laisser passer mortuaire | 40,00 € |
| Exhumation | 75,00 € |
| Ré inhumation | 75,00 € |

② DROIT DE STATIONNEMENT

Ambulants (- 15 m³)

Bars

| | |
|-------------|---|
| Temporaire | 1,20 €/m ² /jour (moyenne de 12j/mois) |
| Occasionnel | 3,00 €/m ² /jour |

Ambulants (+ 15 m³)

5,00 €/m²/jour

Forains (cirque)

1,00 €/m²/30 jours

Le Conseil Municipal

Où les explications du Maire

Après discussions et échanges de vues

DECIDE

A la majorité des membres présents

1°) – D'approuver les tarifs proposés avec effet immédiat

2°) – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

DIX-SEPTIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ACCORDANT UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MAISON DE LA MEDIATION »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de subvention formulée par l'Association de la « **Maison de la Médiation** », par courrier en date du **12 Février 2007**.

Il signale à l'assemblée que cette structure intervient dans le cadre des litiges et a pour objet essentiel de promouvoir le dialogue social et la prévention des conflits en Guadeloupe.

IL invite le Conseil à prendre connaissance des pièces du dossier et à donner son avis.

Le Conseil Municipal

Oui les explications de Monsieur le Maire

DECIDE

A la majorité de ses membres présents

1°) – D'accorder une subvention de 500,00 € à l'Association « **La Maison de la Médiation** »

2°) – Dit que les crédits nécessaires seront inscrit au Budget Primitif 2007.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

QUESTIONS

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN